

LE  
DES

# Guide tout- petits



 **hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT  
Avec le concours financier  
du Conseil départemental

  
VILLE DE  
**Châtillon**

Chères Châtillonnaises, Chères Châtillonnais,  
Chers Parents, Chères familles,

Nous sommes heureuses de vous présenter ce guide de la Petite enfance afin que vous puissiez pleinement appréhender les différentes opportunités qui s'offrent à vous dans ce cadre. Nous connaissons les contraintes professionnelles qui sont celles de beaucoup de parents châtillois ainsi que leurs attentes en matière d'accueil de leur enfant. Différents modes de garde vous sont donc proposés. Individuels tout d'abord à travers les nombreuses assistantes maternelles exerçant à Châtillon et qui font l'objet d'un accompagnement étroit par le Relais Petite Enfance de la Ville. Les assistantes parentales vous offrent également pour leur part la possibilité de faire garder votre enfant à votre domicile ou au sein du Relais d'Assistants Parentales. Plusieurs structures collectives sont aussi présentes sur le territoire communal, qu'il s'agisse d'établissements municipaux, associatifs ou privés. L'attribution des places au sein des structures municipales se fait désormais par le biais de critères prédéfinis soumis à l'évaluation de la commission d'attribution. Cette volonté de transparence nous a paru indispensable compte tenu de notre exigence d'équité entre toutes les candidatures et du nombre très significatif de celles-ci. Nous sommes conscientes de la déception que peut susciter pour un parent un refus relatif au mode de garde qu'il privilégiait pour son enfant. Aussi, nous œuvrons notamment à renforcer le nombre de places disponibles au sein de nos structures collectives mais les difficultés de recrutement dans le domaine de la petite enfance demeurent malheureusement fortes.

L'aide à la parentalité est un élément central de notre politique en direction de la petite enfance. Vous pourrez, au sein de l'espace famille du centre Guynemer, trouver une grande diversité d'ateliers dédiés. L'épanouissement de votre enfant passe aussi par les multiples activités auxquelles vous serez susceptibles de l'associer au sein de la médiathèque et de la ludothèque municipales.

Attentifs aux attentes des familles châtilloises, nous vous prions de croire en l'assurance de notre fidèle dévouement.



**Nadège AZZAZ**  
Maire de Châtillon  
Conseillère régionale



**Isabelle GILLARD**  
Adjointe à la Maire  
*Petite Enfance*

# SOMMAIRE

La Petite Enfance à Châtillon \_\_\_\_\_ 4 à 13

**LE SERVICE COORDINATION PETITE ENFANCE** \_\_\_\_\_ **4 À 5**

**L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES TOUT-PETITS** \_\_\_\_\_ **6 À 13**

Les établissements d'accueil collectif  
municipaux \_\_\_\_\_ 6 à 9

La commission d'attribution des places  
en crèche \_\_\_\_\_ 7 à 9

Les modes de garde individuel \_\_\_\_\_ 10 à 11

Les établissements d'accueil collectif privés \_\_\_\_\_ 12

Les établissements d'accueil collectif associatifs \_\_\_\_\_ 13

Les aides financières \_\_\_\_\_ 14

Les activités pour les tout-petits \_\_\_\_\_ 15 à 17

Adresses utiles \_\_\_\_\_ 18 à 19

Les temps forts \_\_\_\_\_ 20 à 21

Numéros d'urgence \_\_\_\_\_ 22 à 23



# LA PETITE ENFANCE À CHÂTILLON

## Le service coordination Petite Enfance

**Adresse :** 51/53 rue Béranger (3ème étage) – 92320 Châtillon

**Tél. :** 01 46 56 66 44

**Mail :** petite-enfance@chatillon92.fr

Ouvert du lundi au vendredi

9h-12h30 / 13h30-17h

## Ses missions

- Informer et orienter les familles dans le choix d'un mode de garde pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans sur le territoire de la commune ;
- Enregistrer les demandes de pré-inscription en établissement collectif ;
- Organiser la commission d'attribution des places ;
- Assurer la gestion administrative des dossiers des enfants accueillis ;
- Coordonner l'ensemble des structures Petite Enfance.

## Ses objectifs éducatifs



L'objectif essentiel poursuivi par l'ensemble des établissements est de soutenir la poursuite du développement de l'enfant accueilli séparé de ses parents, en présence d'autres enfants. Les agents veillent à répondre aux besoins de sécurité affective, de relation et d'individualité des enfants.



Le fonctionnement des structures de la Petite Enfance à Châtillon est assuré avec le concours financier du Département des Hauts-de-Seine et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

# LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPALUX

La Ville compte 9 établissements d'accueil collectif ayant chacun une capacité allant de 20 à 70 berceaux. Ces établissements peuvent accueillir les enfants de 10 semaines à 4 ans. L'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou atteints d'une maladie chronique peut dans certaines situations se poursuivre au-delà de 4 ans.

## La tarification

La tarification appliquée est basée sur la Prestation de Service Unique (PSU) définie par la Caisse d'Allocations Familiales. Une simulation du tarif appliqué peut être réalisée en ligne le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr), rubrique « Simuler le coût en crèche ».

## Les différentes étapes de pré-inscription

### Quand ?

- À partir du 5<sup>ème</sup> mois de grossesse ;
- En cas d'adoption, dès que la date d'arrivée de l'enfant est connue par la famille ;
- À tout moment après la naissance.

### Comment ?

- En remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la Ville ([ville-chatillon.fr](http://ville-chatillon.fr))



### Où ?

- A renvoyer au Service coordination Petite enfance, 51/53 rue Béranger
- Par mail : [z.bentafat@chatillon92.fr](mailto:z.bentafat@chatillon92.fr)
- Par téléphone : 01 42 31 83 33

### Quels documents fournir ?

- Un certificat de grossesse ou extrait d'acte de naissance de l'enfant à inscrire ;
- Le dernier bulletin de salaire de chacun des deux parents ;
- Avis d'imposition complet des deux représentants ;
- Le numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce : une attestation sur l'honneur indiquant les coordonnées du responsable légal de l'enfant en charge de la pré-inscription ;
- En cas de situation de handicap (enfant ou parent) : joindre un justificatif.

# LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Pour mettre fin à l'absence de transparence et à l'opacité des attributions, la nouvelle municipalité a souhaité mettre en place depuis 2021 des critères d'attribution publics et transparents. En plus de ces critères, la proximité géographique des familles et les besoins en termes d'horaires d'accueil des enfants sont également pris en compte.

## Les critères d'attribution :

- 1** – Habiter Châtillon
- 2** – Faire l'objet d'une recommandation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et/ou du centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- 3** – Conditions liées à la santé (handicap ou maladie du parent et/ou de l'enfant)
- 4** – Famille monoparentale
- 5** – Grossesse multiple
- 6** – Avoir d'autres enfants de la fratrie en crèche
- 7** – Personnel municipal
- 8** – Famille nombreuse
- 9** – Parents travaillant tous les 2 ayant déjà essuyé un refus.

Pour chaque famille, chaque critère obtient la note de 0 ou 1. La commission statue en prenant en compte le score total des critères énoncés, sans qu'il n'y ait de hiérarchie au sein de ces derniers.

**En cas de refus, il est possible de maintenir la demande pour que le dossier soit étudié lors d'une prochaine commission.**





# L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES TOUT-PETITS

## Les établissements municipaux

### **1) Crèche La Cigogne**

9-11 rue Jean Jaurès

### **2) Crèche des Sablons**

54 avenue de la Division Leclerc

### **3) Crèche la Flûte Enchantée**

9 bis rue Jean Macé

### **4) Crèche Le Petit Poucet**

30 rue Etienne Deforges

### **5) Crèche Le Petit Prince**

34 rue de Malakoff

### **6) Le jardin d'enfants**

51/53 rue Béranger

### **7) l'île aux Trésors**

5 allée Charles Aznavour

### **8) Mini-crèche des Pierrelais**

10 allée du Cèdre

### **9) Halte-garderie « Caramel »**

1 allée Henri Barbusse

## Le service petite enfance

### **10) Service Petite Enfance**

51/53 rue Béranger

## La halte-garderie Guynemer

### **11) Halte-garderie du Centre Guynemer**

Centre Guynemer – 2 rue Guynemer

## Les 3 structures Babilou

### **12) Crèche Babilou Les Matelots**

10 rue Etienne Deforges

### **13) Crèche Babilou Châtillon Liberté**

53-55 bd de la Liberté

### **14) Crèche Babilou Les Cerfs Volants**

7 allée Edgar Brandt

# LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

## Les assistantes maternelles



L'assistante maternelle est une professionnelle de la Petite Enfance qui accueille à son domicile les enfants qui lui sont confiés et veille à leur bien-être et à leur sécurité. Elle est autorisée à exercer par les Services du Département qui lui permettent de bénéficier d'une formation initiale de 120 heures et de temps de formation tout au long de sa carrière et qui lui délivrent, sous conditions, un agrément d'une validité de 5 ans.

L'agrément détermine :

- Le nombre et l'âge des enfants de moins de 4 ans accueillis ;
- Les conditions matérielles d'accueil des enfants.

L'activité des assistantes maternelles est contrôlée dans le cadre de visites à domicile effectuées par les puéricultrices du service de Protection Maternelle et Infantile. Les parents sont les employeurs directs ; un contrat de travail est établi pour chaque enfant.

**En 2021, 112 assistantes maternelles travaillaient sur la commune et proposaient 316 places. Les disponibilités de garde sont consultables sur le site : [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)**

---

## Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un établissement municipal d'information, d'orientation, d'échange et d'écoute pour les assistantes maternelles et les familles. Des animations et des ateliers d'éveil collectifs à destination des enfants y sont régulièrement organisés dans un espace adapté.



*Le Relais Petite Enfance est co-financé par la Ville de Châtillon, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.*

### Relais Petite Enfance

51/53 rue Béranger

Tél : 01 46 56 24 98

Mail : [relais-maternelle@chatillon92.fr](mailto:relais-maternelle@chatillon92.fr)



## Les assistantes parentales

Également appelée auxiliaire parentale, l'assistante parentale est une professionnelle de la Petite Enfance qui assure la garde d'enfants au domicile des parents, en garde simple ou partagée avec une autre personne. Elle est titulaire d'un CAP Petite Enfance ou dotée d'une expérience auprès de jeunes enfants.



## Le Relais Assistantes Parentales

Le Relais Assistantes Parentales de Châtillon est un établissement municipal « Charte Qualité » porté conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

### **Cette charte qualité, signée par l'assistante parentale, la famille et le relais garantit :**

- La sélection des assistantes parentales ;
- Des actions formatives à destination des professionnelles ;
- Le suivi des assistantes parentales au domicile des familles par une professionnelle du relais.

Des ateliers d'éveil sont organisés tous les matins pour les assistantes parentales et les enfants qu'elles accueillent.

Le relais d'assistantes parentales est financé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

### **Relais Assistantes Parentales**

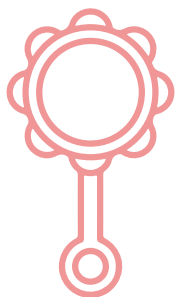
51/53 rue Béranger (2ème étage)

Tél : 01 46 57 87 18

Mail : [relais-parental@chatillon92.fr](mailto:relais-parental@chatillon92.fr)

# LES MODES DE GARDE COLLECTIFS

## Les établissements du groupe Babilou



Les établissements Babilou ont une gestion et un personnel privé et leur capacité d'accueil varie entre 35 et 54 berceaux.

On en compte 3 à Châtillon :

- **La crèche Matelots** – 10 rue Etienne Deforges  
01 49 85 18 48
- **La crèche Liberté** – 53/55 boulevard de la Liberté  
01 84 79 49 54
- **La crèche Cerfs-volants** – 7 allée Edgar Brandt –  
01 47 35 42 48

*Conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, ces structures bénéficient d'une aide au fonctionnement via la PSU (Prestation de Service Unique). Cette aide permet aux familles d'être accueillies selon les mêmes conditions tarifaires qu'en crèche municipale.*

## Les micro-crèches privées



Les micro-crèches privées ont une gestion et un personnel privés. La municipalité n'intervient pas dans le fonctionnement de ces structures.

On en compte 3 à Châtillon :

- **Happy Éveil** – 68 avenue de Paris  
07 68 75 25 10
- **La Maison Bleue** – 4 avenue Saint Exupéry  
09 75 45 97 11
- **Le Berceau des Rois** – 16 avenue Clément Perrière  
01 85 46 09 80

# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF ASSOCIATIF

La halte-garderie du centre socio-culturel  
Guynemer



La halte-garderie est un lieu d'éveil, de socialisation et d'accueil occasionnel pour les enfants âgés de 15 mois à 4 ans. Elle propose aux familles qui ne bénéficient pas d'un mode de garde collectif, un accueil sur des demi-journées de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30. Fermé pendant les vacances scolaires.

## **Halte-garderie Guynemer**

2 rue Guynemer

Tél : 01 46 56 38 03

Mail : [pitchounes.guynemer@orange.fr](mailto:pitchounes.guynemer@orange.fr)

# LES AIDES FINANCIÈRES

## L'allocation Communale Pour l'emploi d'une Assistante Maternelle Agréée Indépendante

Cette aide est proposée par la municipalité aux familles châillonnaises qui emploient une assistante maternelle agréée. Versée par trimestre, sous conditions de ressources, elle permet de compenser tout ou partie de la différence entre le montant mensuel payé pour l'emploi d'une assistante maternelle et le montant qui aurait été réglé dans le cadre d'un accueil en établissement collectif municipal.

### Comment en bénéficier ?

- Par mail [petite-enfance@chatillon92.fr](mailto:petite-enfance@chatillon92.fr)
- Par téléphone : 01 46 56 66 44

---

## BÉBÉDOM 92

Exclusivement réservée aux habitants du Département des Hauts-de-Seine, cette aide est versée aux parents des enfants de moins de trois ans qui n'ont pas recours à un mode de garde collectif mais dont les enfants sont gardés par une assistante maternelle ou une garde à domicile (assistante parentale) au moins 20 heures par semaine. Cette aide est de 110€ ou 220€ par mois selon les ressources de la famille.

### Comment en bénéficier ?

- Sur le site internet du Conseil Départemental : [mesdemarches.hauts-de-seine.fr](http://mesdemarches.hauts-de-seine.fr)
- Par voie postale : Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, 2-16 boulevard Soufflot, 92000 Nanterre
- Par téléphone : 01 47 29 30 31

---

## L'aide de la caisse d'allocations familiales – le complément libre choix du mode de garde

Ce complément, qui fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), est versé pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, ou d'une assistante parentale pour une durée d'au moins 16h dans le mois. La CAF prend en charge une partie de la rémunération de la salariée en fonction des revenus du foyer.

### Comment en bénéficier ?

- Sur le site internet de la CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)
- Par courrier : CAF 92, 70,88 rue Paul Lescop, 92023 Nanterre Cedex
- Par téléphone : 3230 (service gratuit + prix de l'appel)

# LES ACTIVITÉS POUR LES TOUT-PETITS

## La Médiathèque



### **Cric Crac, livre je te croque !**

Lectures d'albums, comptines et jeux de doigts pour partager en famille de tendres moments de complicité.

Un samedi matin par mois, sur inscription.

Destiné aux enfants de 6 mois à 3 ans.

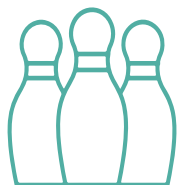
### **Médiathèque Max-Pol Fouchet**

*2 rue Lasègue*

Tél : 01 46 54 15 56

Site : [www.mediatheque-chatillon.fr](http://www.mediatheque-chatillon.fr)

## La Ludothèque



La ludothèque réunit des centaines de jeux et jouets, elle permet de passer un moment de détente avec les enfants, en famille et entre amis.

### **Périodes scolaires**

*11 rue Henri Gatinot*

Du mardi au vendredi de 9h30 à 11h45

### **Petites vacances scolaires (octobre, février et avril)**

*Centre Guynemer – 2 rue Guynemer*

Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

### **Vacances d'été (juillet)**

*Parc Henri Matisse - 13 rue de Bagneux*

Mercredi, vendredi et samedi de 15h à 19h

*Parc André Malraux – 87 avenue de Verdun*

Jeudi de 15h à 19h

**Des accueils pour les enfants de 0 à 3 ans sont proposés aux familles sur inscription au 01 42 31 83 56.**

# LE CENTRE GUYNEMER

## Le Cocon Bleu

Sur le modèle de la Maison verte de Françoise Dolto, le cocon bleu est un lieu d'écoute et d'échange, de jeux et de rencontres.

*Ouvert le mercredi après-midi de 15h à 18h et le samedi matin de 9h30 à 12h30, hors vacances scolaires.*

*Destiné aux enfants de la naissance jusqu'à 6 ans.*

## LES ATELIERS DE L'ESPACE FAMILLE

En adhérant à l'association et moyennant une participation, plusieurs ateliers sont proposés aux familles : [espacefamilles@guynemer.fr](mailto:espacefamilles@guynemer.fr) .

### Atelier chant - Enfants/parents/grands-parents



La voix parlée et chantée est essentielle pour le tout-petit. Cet atelier permet de vivre en famille un moment d'échange musical.

Un samedi par mois. Participation payante.

### Atelier bébé fais-moi signe



En attendant la construction des mots, le bébé communique très tôt avec son corps et imite naturellement nos gestes. Les signes ouvrent une fenêtre sur l'univers de l'enfant, les liens se tissent plus fort.

3 ateliers d'une heure, les samedis de 16h à 17h. Participation payante.

### Atelier portage bébé



Cet atelier permet d'expérimenter différentes techniques qui permettent aux parents de porter leur bébé en écharpe et d'en découvrir les avantages.

Plusieurs dates sont prévues dans l'année les vendredis matin. Participation payante.





## Atelier massage bébé

Cet atelier permet d'apprendre à travers un massage doux pour le bébé, les gestes de détente et de relaxation. Le massage est un excellent moyen de créer un lien entre le parent et son enfant, de participer à son développement sensoriel, émotionnel et psychomoteur.

*Deux ateliers d'1h30. Plusieurs dates sont prévues dans l'année les mardis matin. Participation payante.*



## Peinture enfant/parent

Cet atelier propose un espace où l'enfant peut découvrir le plaisir de la peinture. Avec les mains, un pinceau, un rouleau, une brosse, un coton tige, tout est possible ! La présence du parent le rassure dans cette exploration.

*À partir de 12 mois. Participation payante.*



## Permanences de la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine

*Les mardis de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement :  
01 55 52 14 80.*

**Centre Guynemer**  
2 rue Guynemer  
Tél : 01 46 56 94 95  
Site : [www.guynemer.fr](http://www.guynemer.fr)

# ADRESSES UTILES

## Le pôle social Départemental

Ce pôle regroupe :

- Les services de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) ;
- Un Centre de Planification et d'Éducation Familiale (C.P.E.F.) ;
- Les services de l'Action et Insertion Sociale ;
- Les services de la Protection de l'Enfance.

Une équipe pluridisciplinaire de 50 professionnels vous accueille, vous apporte écoute et conseils ainsi qu'une assistance pour effectuer vos démarches via internet : télé-procédures sur les sites de l'État, du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, de la CAF, Pôle emploi, CPAM...

**Adresse :** 39 rue Louveau, Bâtiment Orion, 92320 Châtillon

**Tél. :** 01 55 48 03 30

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

**Pour prendre rendez-vous avec la PMI ou le CPEF :**

**Tél. :** 0 806 00 00 92 Service gratuit + prix appel

[www.hauts-de-seine.fr/contact](http://www.hauts-de-seine.fr/contact)

---

## L'Aide Sociale à l'Enfance

Ce service départemental cible son action autour de la prévention individuelle et collective en matière de lutte contre la maltraitance.

**Adresse :** ASE ST7, 21 avenue du Général Leclerc, 92350 Le Plessis Robinson

**Tél :** 01 41 28 00 10

---

## Association Coup d'Pouce

L'association accueille vos enfants jour et nuit en cas de maladie, d'hospitalisation ou problèmes familiaux ponctuels.

**Adresse :** 138 rue Boucicaut, 92260 Fontenay aux Roses

**Tél :** 01 46 60 14 14

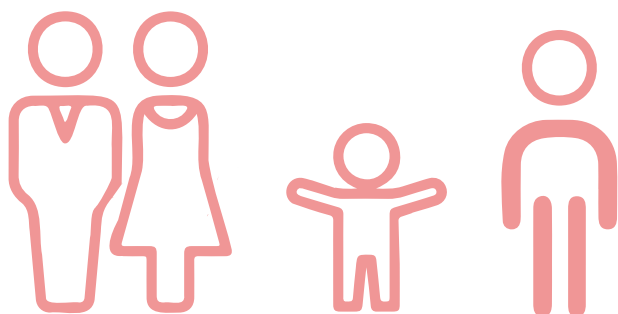
**Site :** [www.coupdpouce92.fr](http://www.coupdpouce92.fr)



# BABYSIT'DATING

Organisé au mois de septembre de chaque année, le Babysit'dating permet de mettre en relation des parents qui cherchent une garde d'enfants, occasionnelle ou régulière, et des personnes motivées, dès 16 ans, pour remplir cette mission.

À tout moment de l'année, vous pouvez retrouver les offres des baby-sitters au Bureau d'Information Jeunesse de la ville (BIJ).



## Bureau d'Information Jeunesse

Impasse Samson

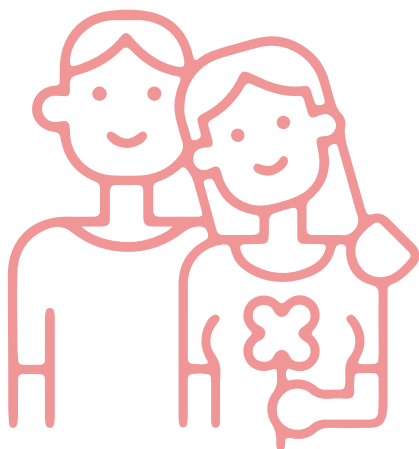
Tél : 01 42 31 83 50

Du lundi au vendredi de 9h à 12h – 13h30 à 17h30

# MATINALE PETITE ENFANCE

Cet évènement à destination des parents et futurs parents, est l'occasion pour eux de rencontrer, d'échanger avec les professionnels de la Petite Enfance et de découvrir tous les modes d'accueil existants sur la commune. Plusieurs partenaires, impliqués dans la Petite Enfance présentent leurs activités dédiées aux tout-petits au cours de cette matinée.

Des ateliers ludiques sont aussi proposés aux enfants, et sont animés par les professionnels des établissements d'accueil de la commune.



# NUMÉROS

Allô Enfance en danger	119
Appel d'urgence européen	112
Police Urgence	17
Samu	15
Pompiers	18
Urgences Pédiatriques-Béclère	01 45 37 42 44

# D'URGENCE

Centre Anti- poison	<b>01 40 05 48 48</b>
Écoute Enfance 92	<b>N° vert : 0800 00 92 92</b>
Urgences médicales : SOS 92	<b>01 46 03 77 44</b>
SOS Médecins	<b>01 47 07 77 77</b>
Violences intrafamiliales	<b>3919</b>



---

## **SERVICE COORDINATION PETITE ENFANCE**

---

51/53 rue Béranger (3ème étage)  
92320 Châtillon  
Tél : 01 46 56 66 44

### **HORAIRES D'OUVERTURE**

Du lundi au vendredi :  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h